

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15. — Tél. : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 39^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 9 Novembre 1972.

SOMMAIRE

1. — **Loi de finances pour 1973 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4911).

Développement Industriel et scientifique.

MM. Lelong, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour le développement industriel ; Dominati, rapporteur spécial de la commission des finances pour le développement scientifique ; Lebas, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour le développement industriel ; Jean-Pierre Roux, rapporteur pour avis de la commission de la production pour le développement scientifique ; Snurdille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour la recherche scientifique.

MM. Bouloche, Valade, Duval, Volumard.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — **Ordre du jour** (p. 4923).

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE, vice-président.

La séance est ouverte à dix heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1973 (DEUXIÈME PARTIE) Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973 (n° 2582, 2585).

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du développement industriel et scientifique.

La parole est à M. Pierre Lelong, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le développement industriel.

M. Pierre Lelong, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon rapport écrit a été mis en distribution, vous en disposez.

J'indique tout de suite que la commission des finances proposera d'adopter les crédits demandés par le Gouvernement pour le ministère du développement industriel et scientifique, sous réserve, monsieur le ministre, que les réponses que vous voudrez bien apporter aux questions que la commission des finances s'est posées au cours de l'examen auquel elle a procédé vous apparaissent, mes chers collègues, comme satisfaisantes. Ces questions, que je vais reprendre aussi brièvement que possible, concernaient l'institut du développement industriel, la politique pétrolière, la politique européenne industrielle, la sidérurgie et en particulier le projet de Fos, la situation des Charbonnages de France.

En ce qui concerne d'abord l'institut de développement industriel, on peut craindre que cet établissement, au cours des prochains mois, ne s'oriente vers des formules d'aides trop coûteuses. Une augmentation de capital est, en effet, nécessaire. Nous savons que l'Etat suivra, mais nous redoutons que les actionnaires privés, notamment les banques, qui participent au capital de l'institut, ne recourent à accepter cette augmentation. L'institut risquerait alors d'être conduit à rechercher des capitaux sur le marché financier et ses conditions d'intervention au bénéfice des entreprises deviendraient dans ce cas plus onéreuses que celles du droit commun.

Cette éventualité met en cause, monsieur le ministre, la finalité de l'institut de développement industriel : son objectif est-il de gagner de l'argent ou tout au moins d'équilibrer ses comptes, ou de constituer l'instrument de notre politique industrielle ?

En dehors de cette question de principe, le problème des petites et moyennes entreprises que j'évoque à chaque discussion budgétaire se repose de toute façon.

Le bilan de l'aide de l'institut au secteur industriel est relativement maigre. De plus, il est difficile à apprécier car les statistiques intéressant les petites entreprises sont ventilées de telle sorte qu'elles entretiennent la confusion et ne permettent guère de savoir, en définitive, où l'un en est. L'action de l'I. D. I. en faveur des petits industriels deviendra plus délicate encore si le coût des interventions augmente car l'institut sera alors amené à n'intervenir que pour certaines grandes opérations, assurément justifiées, mais qui priveront les petites et moyennes entreprises des augmentations de capital dont elles peuvent avoir besoin.

Pour intéresser les actionnaires actuels, pour les inciter à suivre le rythme de croissance des fonds de l'institut, la commission s'est demandée s'il ne serait pas souhaitable de modifier la composition du conseil d'administration.

Comme vous le savez, ce dernier est composé de personnalités nommées, *intuitu personae*, par le Gouvernement. Dans certains cas, il apparaît qu'elles ne sont pas toujours en mesure de s'intéresser suffisamment à la marche de l'institution qu'elles ont la charge d'administrer alors que, paradoxalement, les actionnaires de l'I. D. I., autres que l'Etat, ne sont pas représentés au conseil d'administration.

Le deuxième point de mon exposé concerne la politique pétrolière. A ce sujet, mes chers collègues, nous pouvons légitimement nous poser, en ce qui concerne le rôle de l'E. R. A. P., une question analogue à celle qu'a suscitée l'institut de développement industriel. L'entreprise en cause a-t-elle pour but d'équilibrer son budget chaque année, ou doit-elle d'abord servir d'outil pour l'exécution d'une politique, en l'occurrence la politique pétrolière française, quitte à ce que nous acceptions, non pas certes un déficit permanent, mais un déséquilibre temporaire justifié par des nécessités d'investissement ?

Je m'explique. L'E. R. A. P. bénéficie depuis de nombreuses années d'une subvention qui lui est allouée par le canal du fonds de soutien aux hydrocarbures. Or il semble que la politique du Gouvernement ou tout au moins du ministère des finances, consiste à supprimer progressivement cette subvention. En 1972, elle était de 200 millions de francs et dans le projet de budget pour 1973 elle est restée au même chiffre, ce qui traduit une exceptionnelle stabilisation au lieu de la diminution qui était de règle depuis plusieurs années. Mais il n'en demeure pas moins qu'en fait elle est réduite ; compte tenu de la diminution régulière du pouvoir d'achat du franc.

Il n'est plus nécessaire de revenir sur l'affaire algérienne, sinon pour rappeler qu'elle implique la nécessité pour la France de relancer la prospection pétrolière dans d'autres secteurs géographiques que l'Afrique du Nord et de renforcer, en conséquence, les investissements des sociétés pétrolières françaises, notamment de l'E. R. A. P., qui dépend le plus étroitement des pouvoirs publics.

Une telle politique a été réclamée à cette même tribune l'année dernière et je ne sache pas qu'elle ait suscité la réprobation du représentant du Gouvernement.

Or les possibilités de l'E. R. A. P., en matière d'exploration pétrolière, demeurent limitées, cette année comme l'année dernière, bien que le montant de ses investissements par rapport à son chiffre d'affaires se situe, comparativement aux autres sociétés pétrolières, à un niveau très élevé. Il s'ensuit que l'E. R. A. P. ne peut consacrer à l'équipement de nouveaux gisements et surtout à la prospection proprement dite des crédits suffisamment importants.

La preuve en est que ce groupe, pour des raisons financières, a dû céder cette année une part de ses droits en mer de Timor, au large de l'Australie, de même qu'une part du capital de sa filiale canadienne, pour financer certains travaux d'exploration.

Or ce n'est pas en diminuant le domaine minier des sociétés françaises que nous poursuivrons une politique active de recherche pétrolière. Le VI^e Plan a expressément mentionné que la garantie de nos approvisionnements constituait une priorité nationale mais, monsieur le ministre, à l'examen, votre budget ne traduit pas cette priorité dans les faits.

Comme je viens de le dire, le tout est de savoir quel rôle vous assignez à l'E. R. A. P. Cette entreprise a-t-elle pour mission de gagner de l'argent, ou tout au moins de n'en point perdre, ou doit-elle être un élément dynamique de votre politique pétrolière ? A ma connaissance, cette question n'a pas reçu, jusqu'à présent, de réponse claire.

Pour en terminer avec les affaires pétrolières, je soulignerai avec satisfaction que le Gouvernement a su, dans l'affaire irakienne, résister à la tentation de jouer isolément contre les grandes sociétés occidentales. Pour ma part, je m'en félicite car il semble qu'en matière pétrolière la règle d'or doit être désormais de prendre le minimum de risques en matière d'approvisionnement et, par conséquent, de nous entendre dans toute la mesure du possible avec les autres pays occidentaux qui, comme nous, dépendent des sources d'approvisionnement politiquement instables que représentent les pays du Moyen-Orient.

Mais à cet égard, monsieur le ministre, il faut regretter que sur le plan européen et même sur le plan atlantique — car je ne crois pas que ces questions puissent se traiter seulement entre pays européens — aucune stratégie commune ne se dégage alors que l'évolution politique des pays producteurs la rend de plus en plus indispensable.

Certains éléments de cette stratégie pourraient résulter des réponses apportées aux questions suivantes :

Premièrement, quel est le prix qu'il convient de payer pour assurer la sécurité des approvisionnements ? Certes, les Allemands, les Italiens, les Anglais, les Français, ne sont pas conduits à attacher le même prix à cette sécurité. Et pourtant, d'une façon ou d'une autre, ne mériteraient-elles pas quelque sacrifice ?

Deuxièmement, quels sont les pays du Moyen-Orient, pour ne parler que d'eux, qui apparaissent les plus sûrs et comment peut-on les rendre plus sûrs encore ? Ces éléments gagneraient à faire l'objet d'une prise de conscience commune par les pays qui dépendent de sources d'approvisionnement pétrolières incertaines et l'Assemblée, j'en suis sûr, sera heureuse d'entendre vos explications sur ce point, monsieur le ministre.

Je viens d'évoquer, mes chers collègues, un aspect sectoriel, quoique très important, de la politique industrielle européenne. Je constate, hélas ! une fois de plus, qu'en matière industrielle, comme en matière énergétique, il n'existe encore ni politique commune, ni procédure de concertation réellement vivante — bien que des rapports soient présentés par certains groupes de travail — ni même, sur de nombreux points, d'état d'esprit communautaire. Et cependant, à La Haye, en 1969, par la bouche du président de la République lui-même, la France avait proposé à la Communauté une politique européenne industrielle digne de ce nom. Et pourtant, la commission de Bruxelles a présenté un mémorandum dont nous avons eu l'occasion d'apprécier, il y a trois ans, à cette même tribune, l'éminente qualité.

Maintenant, mes chers collègues, c'est de nouveau le vide, alors que les problèmes auxquels une solution devrait être apportée demeurent les mêmes :

Premièrement,achever l'établissement du marché intérieur communautaire ; créer des structures juridiques permettant une meilleure adaptation des sociétés à la taille du Marché commun, et notamment, élaborer le statut d'une entreprise européenne.

Deuxièmement, réaliser une concertation entre les pays membres pour définir une politique des investissements étrangers ; assurer la coopération entre les pays tiers.

Troisièmement, entreprendre au moins certaines actions concrètes dans des secteurs de technologie avancée, pour favoriser en particulier l'innovation industrielle et la recherche-développement.

Ce ne sont là que des exemples des actions les plus importantes à entreprendre. Cette énumération, qui n'est pas limitative, suffit cependant, mes chers collègues, à montrer à quel point, depuis deux ans, le développement s'est trouvé bloqué malgré tout ce que nous pouvions espérer après La Haye et après le mémorandum de la commission de Bruxelles.

Sur ce point également, monsieur le ministre, nous souhaitons obtenir vos explications et connaître, si possible, vos projets.

La commission des finances s'est préoccupée, d'autre part, des problèmes posés par l'aménagement de la région de Fos-sur-Mer. La décision de construire à Fos une usine sidérurgique est relativement récente, mais les travaux ont été conduits très rapidement de sorte que les opérations sont déjà engagées aux deux tiers et qu'elles ont dépassé le point de non-retour.

Toutefois, les faiblesses du financement de l'usine sont un sujet de préoccupation majeur. Le plan initial a été arrêté dans une période de haute conjoncture sidérurgique. On pensait, à l'époque, que le groupe de Wendel-Sidélor pourrait apporter une contribution suffisante. Malheureusement, l'évolution de la conjoncture rend maintenant ce schéma irréalisable et des recherches ont été entreprises pour trouver ailleurs le financement nécessaire.

Des groupes étrangers ayant décliné les offres qui leur avaient été faites, il a fallu convaincre Usinor de participer à l'affaire. Actuellement, une promesse d'accord existe entre nos deux grandes sociétés sidérurgiques. Mais nous ignorons encore dans quelles conditions le nouveau plan de financement sera établi et, surtout, dans quelles conditions l'Etat devra accroître son aide. Or, il est indispensable que le Gouvernement précise aujourd'hui devant cette assemblée ses intentions à ce sujet.

J'ajoute que lors de l'examen du projet de budget en commission, les représentants du Sud-Est ont bien naturellement souhaité que l'opération de Fos soit menée à son terme, question qui, pour nous, ne se pose pas puisque le point de non-retour est atteint.

En revanche, la commission s'est interrogée sur les raisons pour lesquelles le plan de financement initial se trouve maintenant totalement dépassé.

La commission souhaite enfin entendre des explications particulières sur le problème des charbonnages.

Nous constatons en effet que cette année le plan de régression de l'activité charbonnière, s'il s'exécute et même au-delà en ce qui concerne la production, qui a diminué de 4,3 millions de tonnes, au lieu des trois millions de tonnes prévus, de 1970 à 1971, n'est pas respecté en ce qui concerne son deuxième volet, à savoir la diminution des effectifs. En effet, en 1971, dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques, cette diminution n'a été que de 4,7 p. 100 par rapport à 1970, contre 8 à 9 p. 100 en moyenne au cours des années précédentes, rythme qui servait également de base aux prévisions.

Un examen plus détaillé fait apparaître que ce ralentissement de la diminution des effectifs provient de ce que le nombre des conversions est inférieur de moitié à celui qui avait été prévu.

Dans les houillères de la Loire, par exemple, 500 emplois offerts n'ont pu être pourvus.

Autrement dit, en termes économiques, la productivité diminue et le déficit tend à augmenter au lieu de se stabiliser. La loi de finances pour 1972 prévoit un déficit de 1.380 millions de francs. Il sera en réalité de l'ordre de 1.700 millions de francs.

Quant au projet qui nous est soumis, il prévoit pour 1973 un déficit de 1.747 millions de francs, mais tout nous porte à craindre qu'il ne soit supérieur.

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations que la commission des finances m'a demandé de porter à votre connaissance. Elles portent sur des problèmes précis et importants. Elles appellent donc des réponses précises et concrètes.

Cela ne signifie pas, contrairement à ce que disent certains esprits trop systématiquement critiques, que la France n'a pas de politique industrielle. Au contraire, l'œuvre en cours est considérable. La transformation qui se poursuit est évidente. Cependant, la réflexion est parfois insuffisante, à tout le moins trop sectorielle ou trop confidentielle.

Parfois aussi, au fil des jours, le poids des financiers se révèle trop lourd. J'ai fait allusion à ce phénomène lorsque j'ai évoqué la conception qu'on pouvait se faire soit de l'institut de développement industriel, soit de l'E.R.A.P. Or il n'y a pas de politique industrielle si l'on se borne, en la matière, à suivre des règles de l'orthodoxie financière classique.

Enfin, la réflexion, quand elle existe, n'est pas explicitée. On ne peut alors parler de véritable politique.

Cela explique, monsieur le ministre, notre souci, de vous voir participer à un véritable débat parlementaire ; à cet égard, votre carrière dans cette Assemblée est, pour nous, une garantie, et nous sommes persuadés que vous vous préterez, avec toute votre honnêteté intellectuelle à un tel débat.

Le rôle du Parlement, en effet, c'est d'obliger le Gouvernement à formuler une doctrine, même lorsqu'elle est difficile à définir, comme c'est le cas dans le domaine industriel.

Nos débats doivent vous aider, monsieur le ministre, à voir au-delà des préoccupations quotidiennes. Sans cette discipline salutaire, discipline intellectuelle et même morale, il ne peut, je le répète, y avoir de véritable politique. Au contraire, la collaboration avec le Parlement est garante de l'efficacité de votre action.

Monsieur le ministre, nous écouterons donc avec beaucoup d'intérêt vos explications sur ce budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Dominati, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le développement scientifique.

M. Jacques Dominati, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, permettez-moi de signaler d'abord que mon rapport écrit sur le budget de la recherche scientifique ne prétend certes pas rendre compte de toute l'activité de recherche. Et, à cette tribune, l'examen de ce projet de budget ne peut être qu'une brève synthèse.

En effet, l'activité de recherche, par essence même, a peu d'analogie avec l'activité administrative courante. Elle est exercée par un grand nombre d'organismes publics dont l'importance est extrêmement variable et dont les rapports avec le ministère ou les ministères de tutelle présentent une extraordinaire diversité de situations.

L'intervention des pouvoirs publics est donc très ramifiée dans ce domaine. C'est pour cette raison que les moyens budgétaires consacrés à l'activité de recherche sont, au moment de l'élaboration du budget, regroupés dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'enveloppe recherche » qui comprend l'ensemble des crédits soumis à une coordination interministérielle.

Grâce à cette procédure, le Gouvernement peut, à la fois, prendre la mesure exacte des crédits nécessaires à la poursuite de l'activité publique de recherche et les confronter avec les objectifs assignés par le Plan.

Malheureusement, il ne s'agit que d'un regroupement temporaire. Dans les documents budgétaires, les crédits sont de nouveau éclatés entre les budgets de tous les ministères qui s'adonnent, de près ou de loin, à une activité de recherche. Parmi ces ministères figure celui du développement industriel et scientifique dont nous examinons en ce moment le budget.

C'est évidemment, en matière de recherche, celui qui présente le plus d'importance, puisqu'il est appelé à gérer de façon directe environ 90 p. 100 des crédits de l'enveloppe. Cependant, une part importante de la recherche est classée « hors enveloppe » et échappe à sa tutelle. Il s'agit de la recherche militaire, des télécommunications, de la recherche aéronautique civile et de la recherche universitaire liée à une activité d'enseignement.

Si l'on met à part la recherche militaire, pour laquelle on peut concevoir la nécessité d'un secret bien gardé, les motifs

généralement invoqués pour maintenir en dehors de l'enveloppe une fraction aussi importante de l'activité de recherche ne sont guère convaincants.

On sait l'effort qui a été entrepris au cours des années passées par le ministère du développement industriel et scientifique pour parvenir au regroupement des crédits de la recherche. Aussi, les remarques qui viennent d'être faites ne doivent-elles pas être prises, monsieur le ministre, comme une critique de votre action : elles expriment, tout au contraire, le regret que, ministre du développement industriel et scientifique, vous soyez trop partiellement encore le ministre de la recherche, alors que vous êtes à part entière celui de l'industrie.

Ayant ainsi défini et apprécié la place occupée dans l'ensemble de la recherche française par le ministère du développement industriel et scientifique, je voudrais maintenant essayer de montrer ce qu'apportera dans ce domaine le budget de 1973.

En raison de la grande dispersion de l'activité de la recherche que j'ai évoquée tout à l'heure, il est nécessaire, si l'on veut en apprécier l'évolution, de se référer constamment aux objectifs globaux assignés par le VI^e Plan à ce secteur d'activité.

On se rappelle que deux hypothèses ont été formulées par le Plan : l'une qui consacrerait à la recherche 21,4 milliards de francs en cinq ans, et l'autre, qu'on appelle l'hypothèse basse, dans laquelle les crédits seraient limités à 19,5 milliards de francs.

Avec l'exécution du budget de 1973, on se trouvera aux trois cinquièmes du parcours, et il est non seulement utile, mais indispensable, de voir dans quelle mesure le Plan aura pu être réalisé.

Globalement, les crédits publics affectés à la recherche de 1971 à 1973 se seront élevés à 10,2 milliards de francs.

Au cours de la première année, la progression des crédits aura été de 7,6 p. 100 ; en 1972, elle est de 17,1 p. 100 ; en 1973, elle sera de 4,5 p. 100, si l'on ne tient pas compte des autorisations de programme inscrites au fonds d'action conjoncturelle.

On doit donc constater d'abord que la situation de « l'enveloppe recherche » au sein du budget de l'Etat se dégrade puisque l'année prochaine sa progression sera non seulement très inférieure à celle de l'ensemble du budget mais inférieure même à la hausse des prix prévue en 1973.

Si l'on considère l'ensemble des dotations des trois premières années du Plan, on constate qu'il s'en faut d'un milliard et demi pour qu'elles atteignent les trois cinquièmes de l'enveloppe prévue pour cinq ans. Encore faut-il préciser que j'envisage ici l'hypothèse basse du Plan, c'est-à-dire l'effort public qui doit être considéré comme un minimum incompressible. Il est donc permis d'être inquiet sur le sort du VI^e Plan en 1973 pour ce qui concerne l'activité de recherche.

Nous savons que le budget de 1973 permet une progression de « l'enveloppe recherche » limitée à 4,5 p. 100 par rapport à l'an passé. Au sein de cette enveloppe, le budget du ministère du développement industriel et scientifique ne se singularise pas par une position plus favorable.

Nous devons considérer séparément les deux grandes catégories d'interventions qui sont les siennes, c'est-à-dire le financement des grands programmes et le financement de la recherche sur contrats.

Le VI^e Plan avait expressément prévu un plafonnement des grands programmes. Le projet de budget pour 1973 comme les budgets des deux années passées, est conforme à cette orientation. Les subventions au commissariat à l'énergie atomique et au centre national d'études spatiales demeurent au même niveau qu'en 1972, et à peu près au même niveau qu'en 1971. Ce plafonnement en crédits correspond en réalité à une réduction des moyens, si l'on tient compte de la hausse des prix d'une année sur l'autre. Seuls échappent à cette limitation le centre national pour l'exploitation des océans, dont le programme d'équipement se poursuit normalement, et l'institut de recherche en informatique et en automatique, dont la réalisation, opérée au cours de cette année, conduit à une majoration des dotations budgétaires.

Bien entendu, ce qui est budgétairement important, c'est le plafonnement des crédits du C.E.A. et du C.N.E.S. qui représentent à eux seuls plus des trois quarts des crédits dont dispose le ministère du développement industriel et scientifique.

Le plafonnement de leurs dotations s'explique aisément. Il correspond, en ce qui concerne le commissariat à l'énergie ato-

mique, au passage à la phase d'exploitation industrielle des centrales nucléaires et, en ce qui concerne le C.N.E.S., aux difficultés rencontrées par cet organisme dans la définition d'une politique spatiale européenne.

L'autre aspect de l'action du ministère du développement industriel et scientifique est constitué par les rapports qu'il entretient avec un grand nombre d'organismes publics ou privés de recherche, au moyen d'une politique de contrats.

Ainsi, les crédits affectés au fonds de la recherche sont utilisés pour la mise en œuvre d'une politique d'actions concertées ou coordonnées qui permettent de subventionner des opérations d'intérêt national.

Les crédits de ce chapitre seront maintenus en 1973 à peu près exactement au même niveau qu'en 1972.

Ce chapitre aura reçu en tout 468 millions de francs d'autorisations de programme au cours des trois premières années d'exécution du VI^e Plan qui avait pourtant prévu de consacrer aux actions concertées et aux actions coordonnées une somme globale de 1.134 millions de francs.

Dans un secteur auquel le Plan avait attaché une grande importance, il est évidemment regrettable de constater qu'un tel retard a déjà été pris.

Un autre mode d'intervention du ministère consiste à accorder aux entreprises qui désirent développer une découverte scientifique, des subventions qui seront remboursables en cas de succès, et qui conduisent l'Etat à participer aux risques pris par les entreprises innovatrices.

Le VI^e Plan avait accordé à cette procédure une attention toute particulière et, s'il ne fixe pas de façon précise le montant des crédits qui devraient lui être consacrés, la commission de la recherche avait estimé qu'ils devaient être de peu inférieurs à deux milliards de francs.

A la fin de 1973, cinq cents millions de francs auront été inscrits pour trois ans au chapitre budgétaire de l'aide au développement. En 1973, en particulier, la dotation de ce chapitre en autorisations de programme se trouvera réduite de plus de 25 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Enfin, le troisième chapitre dont dispose dans ce domaine le ministère du développement industriel et scientifique est celui de l'aide à la recherche, qui a reçu, jusqu'à cette année, les crédits destinés à la réalisation de la convention micro-électronique. En 1973, une dotation normale de 3,5 millions de francs est destinée à la poursuite de la réalisation de cette convention.

Cependant une innovation importante est apportée à ce secteur, avec l'inscription dans ce chapitre d'une autorisation de programme de 85 millions de francs, destinée à financer le plan électronique professionnel civil.

Il s'agit essentiellement de venir en aide au secteur de l'électronique professionnelle, dont le programme de développement est menacé par la stagnation des contrats financés par le ministère de la défense nationale. Bien entendu, cette industrie met en œuvre des techniques de pointe et son activité inclut incontestablement une part de recherche.

Mais il s'agit surtout d'une activité industrielle, et l'on peut supposer que le soutien des entreprises de ce secteur aurait pu valablement être assuré par l'institut de développement industriel et scientifique, dont il semble que ce soit justement la mission. Les crédits affectés à ce soutien apparaissent, pour la première fois, dans un chapitre de « l'enveloppe recherche ». On est fondé à se demander si c'est à bon droit qu'ils y sont inscrits. On a surtout des raisons d'être inquiet en constatant que, faute de cette inscription, les crédits affectés aux trois chapitres d'intervention du ministère auraient enregistré, en 1973, une réduction globale de 14 p. 100 par rapport à l'an passé.

Au terme de cette analyse, il est possible d'avoir une vue d'ensemble de ce projet de budget. Elle peut se résumer ainsi : le secteur des grands programmes est plafonné, celui de la recherche sur contrat diminue en valeur réelle.

Comment imaginer que les deux années d'exécution du Plan, qui viendront après 1973, permettront de procéder à un rattrapage suffisant ?

La situation économique exceptionnellement favorable de cette année et les prévisions optimistes faites pour l'année prochaine ont conduit le Gouvernement à établir pour 1973 un budget relativement facile, en augmentation moyenne de 11 p. 100.

Si, dans un contexte aussi favorable, il n'a été jugé possible d'accorder à la recherche qu'une progression de 4,5 p. 100 de ces crédits, comment peut-on espérer que la situation sera, pour

elle, meilleure dans les années qui suivront ? On ne peut prétendre, dans ces conditions, réaliser les objectifs assignés par le VI^e Plan en matière de recherche, même en prenant comme référence son hypothèse basse.

Faut-il rappeler que l'hypothèse haute est l'hypothèse normale ?

Nous sommes obligés de nous demander ce qu'il adviendra, au cours des prochaines années, de la politique française de recherche.

En effet, le VI^e Plan avait précisé que, dans le cas où l'on se contenterait de réaliser l'hypothèse basse, il serait nécessaire de procéder à une révision profonde des grands programmes, notamment dans le domaine spatial. On peut, d'ores et déjà, penser que cette révision profonde se révélera inéluctable.

Est-il nécessaire, dans ces conditions, monsieur le ministre, d'attendre 1975 pour y remédier ?

Pourriez-vous nous donner aujourd'hui l'assurance que, dans les années 1974 et 1975, des crédits d'un montant global égal à celui des trois années précédentes seront affectés à l'enveloppe recherche, de façon à réaliser au moins l'hypothèse basse du Plan ?

Dans le cas contraire, pouvez-vous nous dire en quoi devrait consister cette révision profonde préconisée par le Plan ? Car il n'est pas possible de considérer comme telle le simple maintien des moyens des grands organismes de recherche, auquel procède le budget depuis 1971.

Votre commission des finances, mes chers collègues, a adopté le projet de budget de la recherche et vous propose de le voter sans modification.

Permettez à son rapporteur d'exprimer, à titre personnel, une certaine inquiétude pour l'avenir, en espérant que M. le ministre pourra, à cette tribune, indiquer les nouvelles orientations nécessaires à une politique de la recherche qui est encore mal définie. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Lebas, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le développement industriel.

M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai tenté, dans mon rapport écrit, de faire le point des principaux problèmes industriels en cette fin de l'année 1972.

Je ne veux pas, à cette tribune, résumer ou démarquer mon rapport écrit, mais j'essaierai de traiter trois points qui me paraissent fondamentaux : les compétences du ministère du développement industriel et scientifique, les activités de ce département, les principes généraux de la politique industrielle.

Pour ce qui est de la répartition des compétences entre les divers ministères, je ne veux pas reprendre ce qui, selon les manuels de sciences politiques, constitue un élément important.

En effet, il est probable que jamais on ne parviendra à répartir de façon totalement satisfaisante les compétences entre les ministères. Cependant, il faut bien avouer que certaines anomalies subsistent dans l'actuelle répartition.

Lorsque, il y a trois ans, le ministère de l'Industrie est devenu celui du développement industriel et scientifique, son rôle a pris, en principe, une dimension nouvelle, plus prospective que par le passé.

Mais si l'on veut faire de la prospective, si l'on veut, en quelque sorte, programmer le développement industriel de notre pays, encore faut-il que le ministre responsable puisse appréhender directement toutes les branches industrielles qui sont sous sa dépendance.

Il est tout de même anormal que, par exemple, les constructions aéronautiques et les constructions navales soient de la compétence du ministre des transports, ou que les industries agricoles ou alimentaires soient de la compétence du ministre de l'agriculture.

Certes, le ministre des transports et le ministre de l'agriculture doivent être associés à la définition de la politique des constructions navales, à celle des constructions aéronautiques — dont dépend, entre autres, la réalisation du moteur de dix tonnes de poussée, dont on a beaucoup parlé cette nuit — ou à la politique concernant les industries de transformation des produits agricoles. Mais le chef de file doit être le ministre du développement industriel, que cela plaise ou déplaise au ministre de l'économie et des finances qui préfère certainement

« saupoudrer » à droite, à gauche et au milieu, de telle façon que lorsqu'on lit le fascicule budgétaire du votre ministère, monsieur le ministre, on s'aperçoit qu'il n'est qu'un pâle reflet de ce que vous faites réellement pour le développement industriel de la France.

Cette notion de prééminence du ministère du développement industriel doit s'accompagner d'une analyse rigoureuse de ses fonctions.

Je le dis en passant, votre prédécesseur, M. Ortoli, et vous-même vous êtes penchés trop souvent sur cette analyse pour que nous ne soyons pas en accord et pour que vous ne continuiez pas à agir dans le même sens.

Il n'est pas particulièrement choquant que ce soit le ministre de l'aménagement du territoire qui soit le chef de file en matière d'attribution de prêts à la décentralisation.

En effet, l'attribution de ces prêts ou de ces primes répond à des soucis de localisation des industries, d'utilisation optimale des équipements publics, d'équilibre entre les régions, toutes réflexions qui sont, non pas secondaires, mais secondes pour le ministre du développement industriel. Celui-ci, en effet, doit avant tout penser la stratégie industrielle du pays, sans que des éléments d'une autre nature viennent troubler cette démarche. Qu'il les prenne en compte une fois arrêtée sa décision, cela n'a rien que de très normal, mais il ne faut pas qu'elle influe sur cette décision.

Ce n'est pas la première fois que la commission de la production et des échanges exprime cet avis. Dans le passé, par exemple, elle a constaté que la politique des pouvoirs publics en matière de composants électroniques n'était pas toujours une politique industrielle. On a plus cherché à sauver l'emploi dans telle ou telle région qu'à bâtrir une puissante industrie française des composants électroniques. Il résulte de cette prééminence du souci social sur le souci industriel que la branche des composants électroniques est quasiment passée entre les mains de firmes américaines.

Cet exemple suffirait à prouver, s'il le fallait, que, hors de tout souci fondamental en matière d'aménagement du territoire...

M. René Rieubon. Pour vous, le système capitaliste n'est pas en cause ?

M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis. Laissez-moi terminer, mon cher collègue ! Vous pourrez parler tout à l'heure. Je vous écouterai alors dans le recueillement et la tranquillité.

M. Hervé Laudrin. Ce n'est pas sûr !

M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis. Ce n'est pas sûr, en effet !

Hors de tout souci d'aménagement du territoire, disais-je, il est bien évident que la concentration du pouvoir entre les mains du ministère du développement industriel eût permis de prendre des mesures plus adaptées à la situation que nous connaissons.

Je ne prétends pas que tout ce qui concerne les firmes industrielles, leur développement, leur localisation, les aides que l'on peut leur apporter, doive être l'apanage du ministère du développement industriel. Je dis que celui-ci doit avoir le rôle de chef de file dans tout ce qui détermine leur stratégie industrielle.

C'est ainsi que, si le ministère de l'industrie avait été, plus que par le passé, associé aux commandes du ministère des armées en matière d'électronique militaire, il n'aurait pas été amené à improviser le plan électronique civil dans les conditions que l'on sait et qui ont soulevé l'émotion dans la profession.

En revanche, il est quelque peu abusif de reprocher au ministère du développement industriel les difficultés que la reconversion peut présenter dans le secteur des houillères, puisque le déploiement géographique des industries françaises est plus du ressort du ministère chargé de l'aménagement du territoire que du sien.

J'ai, dans mon rapport écrit, montré combien les efforts du Gouvernement tout entier avaient porté leurs fruits, tant dans le Nord que dans l'Est, et combien, dans un proche avenir, ces efforts redoubleront et se traduiront par des implantations industrielles importantes.

En traitant des compétences de votre ministère, j'ai quelque peu anticipé sur ce que doivent être, selon moi, ses principes d'action. J'en vois trois.

Tout d'abord le ministère du développement industriel et scientifique, responsable de la stratégie industrielle du pays,

doit s'efforcer d'être la cellule technique de l'Etat lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une politique concernant une branche industrielle. Cette cellule technique doit, quant à elle, donner des avis incontestables.

A cet égard, on peut regretter que ce ministère ait accepté sans remarques particulières le devis qui fut présenté à la fin de 1969 pour le programme sidérurgique de Fos.

En effet, les dépassements que l'on a pu constater moins de deux ans après l'acceptation de ce devis prouvent que le dossier n'avait pas été suffisamment étudié.

Cellule technique, le ministère du développement industriel et scientifique doit également prévoir l'évolution des divers secteurs. Ainsi, une fois le diagnostic annoncé, il faut agir vite. La prévision est indispensable si l'on veut altérer les effets toujours cruels des mutations économiques. L'action rapide qui suit le diagnostic permet à l'économie du pays d'être plus compétitive.

A cet égard, l'une des mesures que vous avez annoncées, monsieur le ministre, l'établissement d'échelons régionaux de votre ministère, me paraît aller dans le sens à la fois d'une meilleure prévision des phénomènes et d'une appréhension plus concrète des problèmes de notre industrie.

Il est souhaitable, cependant, que le fonctionnaire — j'allais dire : le haut fonctionnaire — de l'industrie ait, de par son rang et ses prérogatives, le poids administratif nécessaire pour vous représenter efficacement, parfois pour contrebalancer l'action des représentants d'autres ministères et pour participer — cela va sans dire mais va mieux en le disant — à la vie et au fonctionnement des structures régionales. A cet égard, je citerai les S. D. R., sur lesquels il y aurait malheureusement beaucoup à dire, quant à leur fonctionnement et à leur politique en faveur de l'industrialisation.

En ce qui concerne la rapidité de l'action, vous ne serez pas choqué, j'en suis sûr, monsieur le ministre, si je rappelle que votre prédécesseur immédiat a montré l'exemple en la matière, tant en ce qui concerne la mise en place de mécanismes ayant trait à l'innovation qu'en ce qui concerne les mesures concrètes de la politique d'approvisionnement en métaux non ferreux.

Enfin, troisième principe d'action : il faut que l'Etat paie d'exemple.

L'Etat industriel perd, en effet, tout droit à exiger des industriels la rigueur dans la gestion, le dynamisme dans la conquête des marchés extérieurs, la permanence de l'esprit d'entreprise, s'il se révèle incapable de dégager dans ses propres entreprises des principes de gestion efficace.

J'examine dans mon rapport écrit la situation des entreprises nationales dont vous êtes le tuteur, émettant des remarques sévères envers certaines d'entre elles, au demeurant peu nombreuses.

Je suis persuadé que ces remarques sont justes et je voudrais, monsieur le ministre, vous dire à nouveau, de cette tribune, que toute faute appelle des sanctions à l'encontre tant des hommes que des stratégies qu'ils ont préconisées. A quoi bon, en effet, sanctionner un individu quand on admet, dans le même temps, que son successeur perpétue ses errements ? Si une entreprise nationale n'est plus valable, eh bien ! il faut la fermer. Ce n'est pas parce qu'une entreprise est nationalisée qu'elle a droit à l'existence perpétuelle.

En formulant cette critique, je pense à certains chiffres, concernant plus particulièrement l'« entreprise chimique et minière », dont les résultats sont de plus en plus catastrophiques, d'année en année, et pour laquelle je vous demande de prendre dès à présent des mesures de nature à redresser la situation, ou de prendre de nouvelles orientations.

Au nom de la commission, je dois dire, en contrepartie, que la gestion de la plupart de nos entreprises nationales s'est améliorée, quelles que soient les critiques que l'on peut soulever dans certains milieux.

C'est ainsi qu'Electricité de France et Gaz de France, où les redressements indispensables ont été opérés, la C.I.I., Elf-Erap, la régie Renault et même les Charbonnages de France, en dépit d'un déficit dont M. Lelong a parlé, ont réalisé des prodiges pour améliorer leur gestion et pour faire en sorte, dans certains cas, qu'elle ne devienne pas plus catastrophique.

Qu'il me soit permis aujourd'hui, du haut de cette tribune, de rendre un particulier hommage à la mémoire de celui qui fut le président des Charbonnages de France, Yvon Morandat — que

les députés du Nord ont bien connu — et qui, grâce à son action et à son labeur, a réussi une reconversion qui s'annonçait très difficile et a géré les Charbonnages avec un grand souci de rectitude.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur les principes directeurs de la politique industrielle de l'Etat.

Il faut bien reconnaître que l'intervention croissante de l'Etat dans l'industrie française pose, d'une certaine manière, le problème de la légitimation des apports de fonds publics dans des entreprises privées, donc, concrètement, au niveau du bilan de ces entreprises, et singulièrement des bénéfices réalisés.

Il semble donc indispensable que le ministère du développement industriel et scientifique oriente plus particulièrement ses actions, en matière industrielle, vers les secteurs de pointe et vers l'innovation et la création.

En effet, dans ces domaines, l'aide de l'Etat est justifiée par la difficulté de percer sur des marchés où dominent des firmes très puissantes, ainsi que par la difficulté de recourir au secteur bancaire traditionnel.

C'est dans cette ligne que je souhaite une réorientation de la politique de l'Institut de développement industriel.

Cet organisme devient de plus en plus une banque comme les autres, alors qu'il avait pour mission, à l'origine, d'être non une banque supplémentaire, mais une banque complémentaire.

L'action de l'I.D.I. devrait donc avoir pour objet essentiel le financement du développement des techniques nouvelles exploitées par des entreprises nouvelles, poursuivant ainsi un double dessein : revivifier le tissu industriel français, favoriser la pénétration des techniques et des produits français dans des domaines susceptibles d'une forte croissance.

Quant à la définition des méthodes d'intervention du ministère du développement industriel, il faut distinguer deux cas. Ou bien c'est toute une branche de l'activité économique qui est menacée, et alors il faut mettre en place des mécanismes d'aide sectorielle qui laissent à toutes les entreprises du secteur touché des chances concurrentielles intactes ; il est donc heureux que le plan électronique professionnel civil ne soit pas réservé à la seule Thomson C.S.F. Ou bien il s'agit d'actions plus ponctuelles et, dès lors, plutôt que d'agir au niveau d'une entreprise qui se trouve peu ou prou, et quelle que soit l'imagination que l'on déploie, favorisée par l'intervention de l'Etat, on se doit d'agir au niveau du « sujet ».

Concrètement, si les pouvoirs publics décident de favoriser les recherches cryogéniques appliquées à l'électromécanique, il faut non pas aider une entreprise dans cette recherche, mais créer une cellule de recherche réunissant l'Etat et les entreprises intéressées.

Il me paraît utile d'insister, pour terminer, sur un aspect fondamental de la politique industrielle de l'Etat, à savoir la politique des incitations à l'investissement.

Je suis favorable aux mesures permanentes d'incitation à l'investissement. A cet égard, les techniques d'amortissement dégressif emportent mon adhésion. En revanche, je suis plus que réservé à l'égard des mesures de relance ou d'incitation conjoncturelle.

En effet, des mesures trop brutales et limitées dans le temps risquent d'aller à l'encontre des intérêts de l'industrie nationale, laquelle manque d'élasticité dans ses capacités de production, donc de possibilité de réponse à une vive reprise.

Trop souvent, dans l'hypothèse d'incitations conjoncturelles de ce type, la reprise des investissements favorise plus les producteurs étrangers que les producteurs nationaux.

C'est pourquoi des mécanismes d'incitation permanente à l'investissement sont préférables. L'un d'entre eux pourrait consister en une minoration de l'impôt sur les sociétés en faveur des entreprises qui consacrent une part importante de leurs efforts à la recherche technique, à la prospection des débouchés extérieurs et à la création d'entreprises à l'étranger.

Lors de votre audition devant la commission de la production et des échanges, monsieur le ministre, je vous ai dit que nous souhaitions la mise en œuvre d'une politique linéaire d'aide aux investissements.

Il est important d'étudier les moyens d'y parvenir, afin d'éviter les cycles sâcheux que l'on a pu constater, au cours de la présente décennie, dans les investissements. Il faut agir rapidement, de telle façon que soient comblés les « creux » et aplatis les « bosses » des carnets de commandes, en particulier des industries d'équipement, afin que soient alimentés régulièrement à la fois le secteur intérieur et l'exportation.

La commission n'a pas oublié de se pencher sur le problème de Fos et sur celui de la reconversion industrielle, dont j'ai dit un mot tout à l'heure.

Fos a atteint le point de non-retour, et ceux qui vous accompagnaient, lundi dernier, peuvent affirmer que, d'une visite à l'autre, Fos progresse. Ses détracteurs sont souvent ceux-là mêmes qui critiquent les progrès de l'aérospatiale française sur les marchés internationaux.

D'aucuns ont pu dire que la reconversion subissait un fléchissement. Certes, tout n'est pas réglé, il y a encore des ombres au tableau ; mais cette reconversion est exemplaire et l'annonce de nouvelles implantations dans les régions en cours de reconversion devrait confirmer l'impression générale de la commission sur ce problème.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission de la production et des échanges donne un avis favorable à l'adoption des crédits du budget du ministère du développement industriel et scientifique. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Roux, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le développement scientifique.

M. Jean-Pierre Roux, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, la tâche du rapporteur des crédits destinés au développement scientifique est à la fois complexe et ambiguë.

Elle est complexe, car c'est l'ensemble de l'effort de recherche financé sur crédits budgétaires qu'il conviendrait d'examiner. Or, à l'heure actuelle, le regroupement de ces crédits n'existe pas, sinon *a posteriori*. Malgré un sérieux effort de rationalisation, l'enveloppe recherche qui est présentée au Parlement est encore incomplète puisque tous les crédits de recherche militaire, les grands programmes aéronautiques, les dépenses de recherche des universités financées sur crédits d'enseignement et les fonds dont dispose le centre national d'étude des télécommunications y échappent.

Mais la tâche du rapporteur est aussi ambiguë. En effet, bien que le débat porte sur l'enveloppe recherche, dont les crédits de recherche du ministère du développement industriel et scientifique constituent la fraction principale, le vote demandé à l'Assemblée nationale porte sur un autre ensemble, celui de la totalité des crédits du ministère du développement industriel et scientifique, dont les crédits de recherche ne sont encore que la part principale.

Ainsi, aucun des crédits de recherche disséminés dans le projet de loi de finances ne fait-il l'objet d'un vote distinct.

Prenant la parole après trois rapporteurs d'une haute compétence, je craindrais de lasser mes collègues en reprenant l'analyse des crédits auxquels ils se sont livrés avec beaucoup de talent.

Qu'il me suffise de signaler que le budget de la recherche pour 1973 est courageux. Les nécessités de la conjoncture financière ont en effet imposé au Gouvernement d'inscrire au fonds d'action conjoncturelle près de 370 millions de francs prélevés sur les autorisations de programme et de limiter au plus juste les dépenses de fonctionnement.

Ainsi, au lieu d'augmenter de 15 p. 100, comme vous l'aviez demandé, monsieur le ministre, les autorisations de programme ne progressent que de 4,5 p. 100 pour atteindre 3.707 millions de francs. Compte tenu de la dépréciation monétaire, le crédit est plutôt en diminution par rapport à l'année dernière.

Les crédits de fonctionnement augmentent de 19,6 p. 100, mais l'accroissement des mesures nouvelles — 9,9 p. 100 — est nettement moins fort qu'au cours de l'exercice actuel.

Les économies auxquelles le Gouvernement a procédé révèlent des choix politiques lucides. La capacité de recherche fondamentale, qui représente un peu plus du tiers de l'enveloppe, est préservée. La croissance nécessaire des recherches à finalité socio-économique, dont la part est inférieure à 9 p. 100 de l'enveloppe, est privilégiée et le vaste contingent de recherche à finalité industrielle, qui compte pour 56 p. 100 des crédits de recherche, est légèrement réduit.

Des choix très nets se révèlent aussi dans les créations de postes.

L'effectif des personnels est en augmentation de 700 postes dont 200 de chercheurs. Cette augmentation est la même que l'année dernière, ce qui semble mettre fin aux recrutements

en « coups d'accordéon » pratiqués de 1968 à 1971 et contre lesquels la commission s'était précédemment élevée. Le nombre de nouveaux postes de chercheurs proprement dits peut paraître relativement réduit. Il correspond en réalité au désir du Gouvernement de fournir à ces chercheurs une aide renforcée en techniciens indispensables à leurs travaux ; 500 techniciens et collaborateurs divers seront donc recrutés, tandis que l'équipement en petit matériel nécessaire au fonctionnement courant des laboratoires est poursuivi, ce qui améliorera, sans aucun doute, l'environnement des chercheurs déjà en place.

De plus, ces créations de postes sont opérées avec le souci de favoriser la mobilité des chercheurs et une meilleure répartition des équipes sur le territoire national, toutes options que la commission approuve.

La répartition des crédits implique aussi une diminution, demandée par le Plan, de la part des grands programmes. Ce choix semble d'autant plus raisonnable que la commission est convaincue que ces grands programmes devront, de plus en plus, être menés en commun avec les autres pays européens.

Parmi ces grands programmes, celui dont les implications politiques semblent les plus graves concerne l'espace : la détention de la clé de l'espace conditionne l'indépendance, donc la survie d'une nation.

L'espace constitue un domaine absolument fondamental, car les applications de la recherche spatiale conféreront, dans une dizaine d'années et même peut-être avant, un pouvoir énorme aux Etats qui seront en mesure de contrôler, centraliser et réémettre toutes sortes d'informations économiques ou politiques, de donner à leurs entreprises accès aux réseaux d'informatique les plus complets, de contrôler la navigation maritime et aérienne, de surveiller tous les déplacements sur n'importe quel point de la planète, de jour comme de nuit, de diriger des programmes de télévision vers n'importe quel pays, d'inonder les populations de publicité ou de propagande et de finir par leur imposer leur façon de penser, leur mode de vie et jusqu'à leur langue.

Tout cela n'appartient plus à la science fiction. En effet, toutes ces applications existent déjà et ont passé le stade expérimental aux Etats-Unis et en Union soviétique. C'est pourquoi l'écart qui est en train de se creuser entre les superpuissances et les autres pays risque d'être mortel pour les nations européennes si elles continuent à se laisser distancer et si elles ne réagissent pas rapidement.

Mais l'effort à accomplir dans le domaine spatial, pour rester compétitif sur le plan des applications pratiques, n'est pas à la portée de puissances ayant cinquante ou soixante millions d'habitants, quelle que soit la valeur de leurs savants et de leurs techniciens : il s'agit de la mobilisation de ressources telles qu'aucun pays européen n'en dispose à lui seul. Même les Etats-Unis sont pris de vertige devant l'ampleur des sommes à investir ; ils sont cependant décidés à aller de l'avant, tandis que les Soviétiques, pour n'être pas distancés, s'imposent des sacrifices considérables.

Les puissances européennes, si elles veulent conserver leur indépendance et leur existence en tant que nations, n'ont d'autre solution que d'unir leurs efforts. Toute autre voie ne peut aboutir qu'au suicide économique, pour celle qui s'y lancerait seule, ou à la servitude, pour celle qui croirait pouvoir s'associer à l'une des superpuissances.

L'objectif du Gouvernement doit être de relancer la coopération spatiale en Europe et de mieux coordonner les efforts européens qui, jusqu'alors, n'ont pas été couronnés d'un plein succès, afin de permettre aux nations européennes de disposer, en premier lieu, d'un lanceur de satellites de télécommunications qui leur soit propre. Nous connaissons, monsieur le ministre, les efforts que vous et le Gouvernement menez en la matière.

Pour ce faire, une véritable autorité politique européenne en matière spatiale doit être impérativement constituée. Telle doit être une des tâches majeures du Gouvernement.

L'océan, qui représente aussi, à n'en pas douter, l'un des nouveaux domaines ouvert à l'humanité de demain, sera l'objet de la deuxième partie de mon propos. Apparemment plus accessible que l'espace interstellaire, l'espace des profondeurs océaniques laisse pourtant à peine entrevoir ses secrets.

Par la loi du 3 janvier 1967, la France s'est dotée d'un organisme, le Centre national pour l'exploitation des océans, ou Cnexo, chargé de coordonner et d'animer l'ensemble des efforts de recherches océanologiques. Organisé dans le courant

de 1967, le Cnexo poursuit depuis 1968 l'ambitieux « programme océan » dont les cinq thèmes se développent en marge du Plan.

Le Cnexo — j'indique, à ce propos, que nous avons été amenés à présenter dans le rapport un lexique des abréviations tant elles sont nombreuses et compliquées dans le domaine scientifique — le Cnexo, dis-je, se livre à des recherches fondamentales extrêmement importantes mais, déjà, certaines découvertes devraient entrer dans le domaine de l'application économique.

La mariculture, c'est-à-dire l'élevage des animaux marins, peut révolutionner à terme toute l'économie des pêches.

Plus proche encore, l'exploitation des minerais des fonds des mers va provoquer une ruée sur les richesses sous-marines. Déjà, les forages pétroliers sous-marins ont frappé l'opinion publique. Mais, dans l'océan Pacifique, les pions d'une vaste partie sont discrètement mis en place par les grandes puissances industrielles.

Le fond de cet océan est, par endroits, recouvert de nodules composés de plusieurs sortes de métaux d'un grand intérêt économique, dont l'existence fut mise en évidence pour la première fois, il y a cent ans, au cours de la fameuse expédition océanographique du *Challenger*.

Ces nodules, dont le diamètre moyen est de l'ordre de trois centimètres, ont une teneur élevée en manganèse, mais comprennent de nombreux autres métaux : fer, aluminium, magnésium, nickel, cuivre, cobalt. Leur composition est différente suivant les lieux et les profondeurs. On les rencontre au-delà de mille mètres, surtout dans l'océan Pacifique où la concentration, dans certaines zones, atteint dix kilogrammes par mètre carré.

Jusqu'en 1968, l'exploitation de ces nodules n'avait pas été envisagée ; mais, cette année-là, fut créée une société américaine, au nom évocateur : *Deep sea ventures*, c'est-à-dire « Aventures dans les grands fonds », dont l'objectif annoncé était de ramasser et de traiter, dans un délai de cinq ans, un million de tonnes par an de nodules pour en extraire le manganèse, le cobalt et le nickel. La métallurgie de la séparation semble être désormais dominée — treize brevets ont déjà été pris — et une grande partie du manganèse, du cuivre et du nickel qui seront consommés dans le monde dans dix ou vingt ans pourrait provenir de l'océan.

Or, d'après les résultats encore partiels des investigations américaines, les zones voisines de Tahiti sont particulièrement riches en nodules ; on pense qu'ils contiendraient en particulier la proportion la plus élevée rencontrée jusqu'à présent de nickel et de cobalt.

Une entente a donc été réalisée entre *Deep sea ventures* et une firme minière allemande pour entreprendre en commun un programme d'exploration et conduire à un consortium d'exploitation.

Pour leur part, les Japonais ont effectué une grande campagne d'investigations dans les eaux de Tahiti : toutes les grandes compagnies minières japonaises étaient représentées, sous le couvert de l'agence des sciences et techniques et avec la participation de l'agence de défense.

Le Cnexo n'est pas resté inactif. Des études sont conduites, du côté français, en accord avec la société Le Nickel. Mais comparé à celui de ses concurrents étrangers, l'effort du Cnexo est modeste. Il paraît urgent que le ministère du développement industriel et scientifique prenne toutes mesures nécessaires pour que la France ne soit pas absente de l'exploitation qui se prépare.

Bien au-delà, c'est tout le problème du droit de la mer et des fonds marins qui doit être reconstruit. A ce sujet, une conférence doit se réunir à New York l'année prochaine. Derrière les discussions juridiques, se profileraient — n'en doutons pas — des appétits économiques et politiques très puissants.

Il est essentiel que chaque citoyen français soit conscient, comme le Gouvernement — qui l'est sans aucun doute — des perspectives qu'ouvre l'exploitation des fonds marins et de l'enjeu des discussions de New York, qui pourraient paraître ésotériques si leurs conséquences stratégiques n'étaient incalculables.

Sur le Commissariat à l'énergie atomique, qui fait traditionnellement l'objet de longs développements de la part des rapporteurs, je serai bref.

La commission approuve l'effort de réorganisation entrepris sous la direction d'une nouvelle équipe. Le C.E.A. entre dans l'ère industrielle et met en place les instruments qui doivent lui permettre d'affronter cette nouvelle étape de son développement.

Il établit en outre une politique qui vise à donner à la France la maîtrise de l'ensemble du cycle du combustible nucléaire, tout en poursuivant des recherches sur d'autres types de filières et en diversifiant ses activités. Tous ces efforts méritent d'être soutenus.

Avant de conclure, j'exprime l'inquiétude de la commission face à la situation médiocre de la balance française des échanges techniques, qui traduit une utilisation insuffisante des résultats de la recherche.

Les procédures d'aide au développement sur lesquelles nous avons tous fondé de grands espoirs ne semblent pas donner les résultats escomptés aussi rapidement qu'on l'avait espéré. Le Gouvernement anime maintenant une grande campagne en faveur de l'innovation et a accordé aux sociétés, à cet effet, des avantages fiscaux considérables. La commission souhaite que tous ces efforts portent bientôt leurs fruits.

Je tiens maintenant à rendre hommage à tous les chercheurs qui, dans des conditions souvent difficiles, œuvrent à une tâche absolument fondamentale pour l'avenir de nos sociétés et, en particulier, à saluer les services de l'Institut national de recherche agronomique dont les travaux sont d'une remarquable qualité.

La commission de la production et des échanges a aussi exprimé un souhait : qu'aux priorités retenues par le Gouvernement dans l'établissement de l'enveloppe recherche s'ajoutent des priorités dans le déblocage éventuel des crédits du fonds d'action conjoncturelle.

La commission a placé en première priorité les crédits du G.S. 6 « habitat, urbanisme, transport », avec une préférence pour les deux premiers thèmes. Ensuite, elle a insisté pour que soit accompli un effort en faveur de la politique spatiale. Enfin, elle a souhaité que puissent être débloquées, dès que possible, les sommes qui doivent améliorer la compétitivité de l'industrie nationale et développer l'esprit d'innovation.

Elle s'est surtout alarmée de la menace qui pèse sur l'indépendance de l'Europe, faute d'une politique spatiale commune nettement définie. Elle estime qu'une autorité européenne permanente, ayant pouvoir en matière spatiale, doit être créée sans retard. Il y va de la survie de toutes les nations européennes.

Sous réserve de ces observations, la commission de la production et des échanges vous demande, mes chers collègues, d'adopter les crédits destinés au développement scientifique. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Sourdille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche scientifique.

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le budget de la recherche scientifique soulève de la part de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales certaines observations précises.

La première porte sur la présentation fonctionnelle et originale qui est faite depuis quelques années. Il n'est pas doux que cette présentation du document annexe par objectifs permette finalement au Parlement d'exercer son contrôle dans de meilleures conditions d'efficacité.

Sur ce même sujet, depuis trois ans, le rapporteur pour avis tient à dire combien lui paraissent exagérées les diverses accusations de camouflage des réalités budgétaires et d'impuissance parlementaire.

Si l'on veut bien considérer qu'il est possible de poser des questions exigeantes à l'administration et que les rapporteurs peuvent suivre tout au long de l'année l'exécution du budget et entretenir des contacts étroits et ouverts avec les dirigeants des grands organismes de recherche, tels que le centre national de la recherche scientifique, le centre des études atomiques, le centre national de la santé et de la recherche médicale ; si l'on se réfère à l'exemple du centre national des études spatiales qui, dans l'heure même d'un échec fort cuisant de son lanceur ouvrira sur place, à Kourou, en Guyane, les documents et les films permettant l'analyse des causes de cet échec ; si l'on veut bien, comme ce fut le cas dans d'autres secteurs, recueillir l'avis des critiques éclairés que sont souvent les journalistes spécialisés, on est conduit à affirmer que le contrôle des parlementaires, par les questions qu'ils peuvent demander aux rapporteurs de transmettre, dépend largement de leur puissance de travail et de leur continuité dans l'effort. Notre regretté collègue M. Bourgois en fut l'exemple vivant.

Il n'est nullement besoin de modifier la Constitution et les textes organiques ; qu'on les utilise donc d'abord, et on aura peu de temps pour la morosité !

Cette observation étant faite, une autre, qui s'adresse à vous, monsieur le ministre, s'impose aussitôt.

Nous devons regretter que le document annexe fourni par la direction de la recherche passe, avant de nous parvenir, par trop d'intermédiaires, par trop de cabinets. Chacun en « lime » les aspects gênants et il faut alors savoir retrouver sous l'euphémisme les réalités déplaisantes.

Le budget 1973 sera un budget de croissance, nous dit-on. Mais quelle croissance ?

La vérité est que ce budget peut être bon ou qu'il peut être médiocre.

En effet, si les crédits de fonctionnement augmentent sensiblement — 14,4 p. 100, dont 7,5 p. 100 de mesures nouvelles — ce sont les autorisations de programme qui, en 1973, donneront à l'ensemble son vrai visage.

Quelle sera la croissance de la recherche ? De 15 p. 100 si les crédits inscrits au fonds d'action conjoncturelle sont débloqués, de 4,6 p. 100 seulement s'ils ne le sont pas. Dans le premier cas, nous nous rapprocherons des objectifs du Plan ; dans le second cas, un retard important risque d'être pris et la comparaison internationale deviendrait défavorable.

Tout dépendra donc du fonds d'action conjoncturelle, dont le sort est lié à la menace d'inflation, c'est-à-dire à la fois aux menaces monétaires extérieures et à la sagesse politique des Français.

Du moins la commission reconnaît-elle que, dans l'hypothèse basse, on n'a pas insulté l'avenir ; on a conservé les moyens du redémarrage et on semble profiter de l'épreuve pour émonder quelques branches infructueuses.

La volonté de maîtriser le budget s'est exprimée également par trois choix fondamentaux :

D'abord, croissance préservée de la recherche fondamentale.

Ensuite, stagnation des recherches à finalités industrielles, dont on reporte la charge sur les industries privées ; il semble que les plus dynamiques aient compris l'intérêt de l'assumer. Du reste, c'est là que le F. A. C. trouvera son emploi en cas d'essoufflement.

Enfin, tassement des grands programmes : atomiques, informatiques et spatiaux ; mais tassement apparent seulement, car il est lié au blocage délibéré des engagements internationaux et européens. Poursuivant sa politique de construction européenne à travers de grands projets modernes, le Gouvernement semble s'adresser au Parlement pour qu'il lui laisse des moyens légitimes de persuasion sur ses partenaires.

La commission des affaires culturelles approuve la croissance budgétaire des sciences de la vie, 21 p. 100, et des sciences de l'homme, 59 p. 100. Mais elle se doit de dire que ces pourcentages remarquables doivent être tempérés par le niveau modeste des points de départ.

Dans les rapports écrits, nos collègues trouveront des détails sur l'activité des grands organismes de recherche. On se limitera ici à des observations globales et fatalement un peu abruptes.

Nous avons apprécié l'effort de recherche électro-nucléaire du commissariat à l'énergie atomique. Nous pensons toutefois que doit être accentuée la mise à disposition des connaissances techniques acquises par son personnel de qualité, que nous prendrons comme exemple dans nos conclusions.

Par ailleurs, depuis trop longtemps l'organisation européenne atomique réclame une solution courageuse. Nous vous demanderons des éclaircissements, monsieur le ministre, sur les récents développements de cette affaire.

Dans le domaine spatial, la commission partage votre détermination européenne et s'associe à votre lutte en faveur de lanceurs qualifiés.

L'informatique française est, elle aussi, largement tributaire de la possibilité d'accords avec Siemens et d'autres grandes entreprises européennes.

L'exploitation des océans semble sortir — à travers le Cnexo — de la phase des constructions de bateaux et de béton. S'il y a trop peu de chercheurs encore, quelques résultats significatifs dans le domaine de la pêche, de l'aquaculture, de la pollution et de la recherche minière sont pourtant déjà acquis.

Une critique nuancée a été émise sur la recherche agronomique. A l'inverse des propos du précédent rapporteur, je considère qu'un certain nombre d'utilisateurs — agriculteurs et

industriels de l'alimentation — ne voient pas clairement les résultats. S'agit-il d'une difficulté de relations publiques d'un organisme déjà ancien ? Il faudrait en tout cas que l'Institut national de la recherche agronomique, dont les satisfactions budgétaires sont nulles, s'ouvre un peu plus vers l'extérieur.

Le C. N. R. S. et ses dirigeants ne méritent pas ce reproche. Cet organisme reçoit une bonne partie des postes nouveaux de chercheurs et de techniciens.

Nous tenons à souligner son double effort d'appréciation de l'efficacité de ses propres équipes et de valorisation de ses connaissances par l'Anvar, c'est-à-dire l'Association nationale pour la valorisation de la recherche, qui, depuis sa fondation, en 1968, a couvert par ses ressources propres 37 p. 100 de son budget.

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale a retenu notre attention depuis plusieurs années. Cet institut enregistre une croissance budgétaire très honorable. La qualité de ses thèmes de recherche et de ses travaux publiés a été favorablement appréciée par la commission.

Celle-ci souhaite simplement que soit développée également la recherche dans le domaine de la prévention médicale, secteur particulièrement rentable, car les insuffisances dans l'application généralisée de la prévention pourraient être fort coûteuses tant pour le budget que pour les organismes de sécurité sociale.

La commission des affaires culturelles, malgré l'annexe budgétaire qui en traite, n'a pu émettre un avis vraiment éclairé sur le budget de la recherche dans les universités.

Au total, la commission a pensé que sa fonction propre était d'appeler l'attention sur quelques problèmes généraux : la mobilité des chercheurs, la diffusion des connaissances, l'influence de la recherche sur la qualité de la vie.

S'agissant de la mobilité des chercheurs, la commission ne la conçoit pas en termes de licenciements abusifs. Elle est consciente de deux notions imprécises : l'âge de la fécondité scientifique et l'intérêt du passage de plus nombreux sujets par une ou plusieurs périodes de recherche.

L'exemple de contraction des personnels du commissariat à l'énergie atomique est présent à notre mémoire. Et nous savons la difficulté de distinguer entre chercheurs et découvreurs.

Avec toute la prudence nécessaire se pose donc le problème de carrières rigides de fonctionnaires sous statut ou de contractuels à merci.

En vérité, le profil de carrière ne peut être plus souple et plus engageant que si l'on s'attache aux recyclages, aux passages protégés vers l'université et l'industrie. Bien des rigidités réglementaires dans les anciennetés, dans les systèmes de retraite non communiquants, dans les équivalences, doivent être supprimées. Voilà des années que l'on promet de s'y employer.

Il faut montrer aux chercheurs, à la fois, que l'on apprécie leur effort dépouillé du goût du profit, que l'on est décidé à leur assurer une place, des moyens de travail et un avenir privilégié, et pourtant qu'un certain contrôle — par leurs pairs et *a posteriori* — est indispensable pour le budget de l'Etat et pour le renouvellement des équipes.

A propos de la diffusion des connaissances, deux remarques ont recueilli l'approbation de la commission.

Nous mettons en garde contre l'abus du secret scientifique. Dans plusieurs branches, le secret industriel semble exagéré.

Plus préjudiciable encore à la diffusion des connaissances se révèle la situation d'un grand nombre de revues scientifiques françaises. L'éparpillement aboutit parfois à ce qu'un secteur entier ne possède pas de revue de valeur internationale, alors que des crédits, notamment de publicité privée, se dispersent, sans effet pour le rajeunissement de la culture française.

Un effort de concentration des revues doit être entrepris d'urgence. C'est l'avenir de la francophonie et du rayonnement culturel français qui se jouera dans certains pays au cours des dix prochaines années.

Enfin, la commission désire que soient encouragées les recherches scientifiques engageant la qualité de la vie.

Ainsi, sur la pollution, elle demande des recherches pratiques, aussi élémentaires, par exemple, qu'une approche scientifique du traitement des ordures plastiques.

En médecine, elle demande un effort pluridisciplinaire et coordonné sur la sécurité routière, la sécurité du travail, les toxiques.

La commission désire enfin que soient encouragés des travaux scientifiques sur les données socio-économiques. Elle a regretté de devoir recourir à des sources d'information univoques, comme le patronat ou les syndicats, lorsqu'elle devait se déterminer, hier sur des problèmes comme la mensualisation, l'âge de la retraite, ou demain sur le salaire minimum interprofessionnel de croissance face à l'inflation. Un outil scientifique dans ce domaine est aussi un élément du contrôle parlementaire.

Sous le bénéfice de ces observations et en souhaitant que les crédits du fonds d'action conjoncturelle soient débloqués, la commission des affaires culturelles propose à l'Assemblée d'adopter ce budget. (Applaudissements.)

M. le président. Dans la discussion des crédits, la parole est à M. Bouloche.

M. André Bouloche. Monsieur le ministre, ma brève intervention portera sur la recherche.

On ne peut nier qu'il y a dans ce domaine une certaine parenté entre le budget de 1973 et le précédent.

Mais cette continuité ne fait qu'accentuer les inquiétudes que suscitaient déjà, de la part du groupe socialiste, les crédits de la recherche en 1972.

Que nous sommes loin des ambitions du VI^e Plan, pourtant bien insuffisamment ambitieuses dans un domaine aussi capital !

Son hypothèse de base retenait un chiffre minimum de 19.500 millions de francs en cinq ans, soit 3.900 millions de francs par an. Or, en 1973, année médiane du Plan, les autorisations de programme au titre de l'enveloppe recherche ne sont que 3.710 millions de francs. Différence faible, direz-vous. Mais il faut tenir compte aussi du fait que les dotations 1971 et 1972 ont été très inférieures aux indications du Plan, et surtout du fait que l'application du correctif de prix aux 3.900 millions de francs initiaux conduirait à 4.600 millions de francs cette année. La différence est donc considérable, de l'ordre de 22 p. 100.

Quoi d'étonnant, dans ces conditions, que la dépense nationale brute de recherche et de développement ne représente que 1,8 p. 100 du produit intérieur brut, alors que ce pourcentage avait atteint 2,49 p. 100 en 1967 et que des ambitions parfaitement légitimes avaient fixé à 3 p. 100 le but à atteindre par notre pays ?

En ce qui concerne les personnels, les critiques qu'exprimait notre groupe l'année dernière demeurent, malheureusement, tout à fait justifiées. Les créations de postes — 700 en tout, comme pour 1972 — ne permettront pas d'assurer aux chercheurs et aux ingénieurs, techniciens et administratifs, qu'on appelle de façon barbare les I. T. A., une carrière convenable.

Pour le seul C. N. R. S., le Plan prévoyait chaque année la création de 250 postes de chercheur et de 500 postes d'I. T. A. Pour 1973, vous prévoyez 80 chercheurs et 270 I. T. A., soit le tiers et la moitié de ce qui est indispensable. Quoi d'étonnant, dans ces conditions, que cinq commissions aient refusé d'établir un classement de jeunes chercheurs, pour lesquels il n'y aura qu'un nombre de postes dérisoire ?

L'an dernier, j'appelais l'attention de votre prédécesseur sur le personnel de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, l'I. N. P. 2 P. 3. J'avais obtenu l'assurance qu'il ne devait y avoir aucun inconvénient pour ce personnel qui avait perdu son lien direct avec le C. N. R. S. Je constate que des inconvénients existent cependant. Mais, le temps me manquant pour en traiter, je déposerai une question parlementaire à ce sujet.

En ce qui concerne la substance même de la recherche, la réduction des crédits n'est évidemment pas de nature à mettre de l'ordre dans un domaine où l'on cherche en vain une véritable politique cohérente de la recherche. C'est ainsi que la recherche médicale, véritable parent pauvre dans l'enveloppe recherche, avec 45 millions de francs d'autorisations de programme pour l'I. N. S. E. R. M., c'est-à-dire l'institut national de la santé et de la recherche médicale, ne se voit affecter que 40 postes de chercheur et 80 postes d'I. T. A., soit les deux tiers seulement des créations de postes de 1972, alors que cette recherche arrive en tête des investissements dont les Français souhaitent le développement.

Un pays qui aurait la volonté de mener une recherche cohérente aurait certainement honte de s'adresser à la charité publique, à travers d'ailleurs des canaux très contestables, pour financer des programmes aussi vitaux et aussi indiscutables que ceux qui sont poursuivis par l'I. N. S. E. R. M. et l'institut de recherche sur le cancer de Villejuif.

D'autres secteurs, eux, ne sont pas touchés par la régression. C'est ainsi que l'aide massive de l'Etat à l'industrie de l'informatique se maintient aux environs de 230 millions de francs — conséquence des erreurs commises antérieurement — et qu'une aide de 85 millions de francs est décidée en faveur d'une action de soutien à l'industrie électronique, représentée presque uniquement par le groupe Thomson. A ce sujet aussi, monsieur le ministre, une question parlementaire vous sera posée pour que l'opinion soit pleinement informée.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Je m'en expliquerai très volontiers.

M. André Bouloche. Je vous en remercie.

Alors que la politique de la recherche devrait être le lieu privilégié de la politique économique gouvernementale, c'est le domaine où, nous venons de le voir par quelques exemples, elle prête le plus facilement à la critique. C'est un fait d'autant plus paradoxal que les structures administratives de la recherche en France — délégation générale à la recherche, comité consultatif de la recherche, commission de la recherche — sont parmi les mieux organisées d'Europe et ont déployé depuis 1968 un effort de réflexion et d'animation qui se situe à l'avant-garde des progrès réalisés dans le domaine de l'intégration de la politique scientifique dans la politique économique nationale. Il n'est que plus déplorable de voir la situation dans laquelle nous nous trouvons à la suite, surtout, du manque de rigueur et de continuité dans les décisions que le pouvoir politique a prises dans ce domaine. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Valade.

M. Jacques Valade. Monsieur le ministre, MM. les rapporteurs ont procédé à une analyse détaillée des activités de votre département ministériel. Je ne reviendrai pas sur leurs observations. Mes remarques porteront essentiellement sur certaines des options retenues ou esquissées.

Le VI^e Plan, en donnant la priorité à l'industrialisation, a procédé à la mise en place d'opérations qui vont permettre à notre pays d'être compétitif sur le plan européen et mondial.

C'est ainsi qu'une politique de l'énergie, un plan pour la sidérurgie, avec les opérations de Fos et de Dunkerque, ont été élaborés. En revanche, malgré des intentions souvent exprimées, la détermination n'est pas la même dans le secteur essentiel de la chimie.

Notre retard dans ce domaine est important par rapport aux grands pays producteurs qui, de plus, sont nos voisins européens. La balance du commerce extérieur se dégrade sans cesse. C'est là un problème difficile puisqu'au plan mondial, en 1971 et 1972, l'industrie chimique a connu des difficultés non négligeables qui, en faisant apparaître un excès de capacité de production, ont incontestablement freiné les investissements. Cependant, la structure même de notre industrie chimique nécessite la plus grande attention. On a rappelé ce matin, à cette tribune, les difficultés de certaines entreprises chimiques nationales. Les efforts de regroupement ont commencé et déjà portent leurs fruits, mais ils sont encore insuffisants. Par ailleurs, l'ensemble de cette industrie, même regroupé, a un poids qui n'est pas satisfaisant, par rapport à ce que l'on pourrait espérer. La déclaration de priorité pour la chimie dans le VI^e Plan a besoin d'être traduite dans les faits, sinon, au moment de la reprise d'activité qui devient déjà perceptible, nous nous trouverions devant une situation encore plus dégradée.

En matière spatiale, les efforts de la France ont conduit par le passé à des succès extrêmement brillants. Nous sommes donc, dans ce domaine de recherche, dans une situation particulièrement favorable. Cependant, le temps n'est plus aux efforts individuels et la tâche nécessite un regroupement que le cadre européen permet naturellement.

Notre collègue Jean-Pierre Roux a écrit excellemment dans son rapport « que les puissances européennes n'ont d'autres solutions que d'unir leurs efforts si elles veulent conserver leur indépendance et leur existence en tant que nations ». Il est donc fondamental que notre attitude soit clairement définie afin que les moyens du budget soient utilisés au mieux. Notre avenir industriel en dépend, à la fois par l'indispensable maintien d'activité que cela doit nous assurer et par le développement qu'il est normal d'en attendre.

Pour en terminer avec les remarques relatives au développement industriel, je voudrais exprimer un souhait. L'industrialisation n'a de sens, comme le rappelait le Président de la République, que dans la mesure où son produit est utilisé pour

améliorer la condition des Français. Cette amélioration passe, en dehors des grandes réalisations nécessitant une forte concentration géographique des installations, par une répartition équitable des moyens de production sur l'ensemble du territoire national.

La nécessité d'intensifier le tissu industriel français a été exprimée dans la notion de villes moyennes, véritables contrepoids de l'activité des zones à forte densité de population. Je forme le vœu que la répartition des usines de taille moyenne dans tout le pays se fasse d'une façon coordonnée afin de ne pas accroître les regrettables distorsions qui seraient la conséquence d'une répartition aléatoire.

Certes, il faut que les nouvelles implantations compensent des ralentissements, voire des disparitions d'activité, mais cela ne peut constituer la seule base de la politique de développement industriel. Je souhaite, par conséquent, que votre département ministériel soit associé le plus étroitement possible à la définition de la politique d'aménagement du territoire.

En matière de développement scientifique, la configuration du budget fait naître les plus grandes inquiétudes quant à la réalisation du Plan. L'effort est à peine sensible au niveau du fonctionnement et il l'est moins encore au niveau des crédits d'investissement. A côté de l'expression d'un certain pessimisme, plusieurs remarques s'imposent.

Même si, du fait de la distribution des crédits de l'enveloppe recherche à un grand nombre de parties prenantes, il est souvent difficile de percevoir la cohérence de la politique de recherche française, on peut distinguer, dans le cadre de votre ministère, deux types d'action : le maintien et le développement d'activité des grands établissements de recherche : C. E. A., C. N. E. S., C. N. E. X. O., délégation à l'informatique ; les autres moyens de recherche dont la D. G. R. S. T. assure le pilotage.

Dans ce dernier domaine, comme dans nombre d'autres, la politique de concertation porte ses fruits. Elle fournit les possibilités d'intervention rapide par des procédures qui devraient être simplifiées au maximum et qui, par leur disponibilité et leur efficacité, incitent les chercheurs à les utiliser.

Cependant, cette politique assortie de moyens qu'il est souhaitable de voir augmenter, n'aura de sens que si elle débouche sur une bonne valorisation des découvertes effectuées, tant par la publication des résultats obtenus, par exemple sous forme du dépôt de brevets, que par l'utilisation de ces résultats au niveau de leur exploitation.

A cet égard, après la création de l'I. D. I., la mise en place de l'Anvar, la création de l'association Idée, de la fondation Innovation sont autant d'efforts supplémentaires dont l'intérêt est évident. Mais ces efforts seront vains si les crédits consacrés au développement des résultats de la recherche ne sont pas maintenus, voire développés. Il serait infiniment regrettable que, de ce fait, la mise au point de prototypes, de produits ou de procédés nouveaux deviennent impossible. Cela équivaudrait, une fois encore, à laisser notre pays, alors que ses chercheurs remplissent leur mission, dépendre, au moment de récolter les fruits de leur imagination, de nos voisins qui sont en cette matière également nos concurrents.

L'incitation à l'innovation est un excellent moteur pour la recherche française, dans la mesure où elle ne constitue pas seulement une idée brillante mais où les moyens sont à la mesure de la qualité de l'idée.

En terminant, monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention et vous faire part de l'inquiétude de l'universitaire que je suis sur le problème que posent nos jeunes chercheurs.

Nous disposons, en effet, de toutes les structures de formation de nos cadres de la recherche. Leur encadrement est satisfaisant, la réputation de la recherche française est bonne, on développe l'esprit d'innovation, on fournit les moyens de développement de cette innovation. Mais pour que tout cet ensemble soit parfaitement cohérent, totalement opérationnel, il y manque encore l'esprit d'entreprise.

Qui mieux que vous, monsieur le ministre, peut développer cet esprit d'entreprise ? Soyez certain qu'à cet égard nous vous faisons la plus entière confiance et que nous serons attentifs aux réponses que vous voudrez bien nous apporter. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Duval.

M. Michel Duval. Je remercie M. Védrines qui a bien voulu accepter de prendre la parole ce matin afin de me permettre d'intervenir ce matin.

Les surprises de l'emploi du temps et les rapports en commission où je discutais les problèmes de l'aménagement du territoire, font que mon intervention sera peut-être un peu décousue. Veuillez, mes chers collègues, m'en excuser ; j'essaierai cependant d'être clair, d'autant, monsieur le ministre, que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer en commission les problèmes que je veux aborder.

Je vous ai demandé en commission s'il existait véritablement une politique énergétique en France et quelles étaient les sources d'énergie que notre pays entendait se réservé sur le plan national pour ne pas être complètement dépendant des sources étrangères. En matière notamment de politique minière, toutes les recherches nécessaires ont-elles été faites et ne reste-t-il pas des possibilités à explorer ?

Vous savez qu'il existe encore dans le Centre des possibilités d'exploitation de gisements dits « à l'américaine », c'est-à-dire faisant appel à des moyens mécaniques importants. Des exploitations de ce genre permettraient la création d'emplois dans les régions défavorisées par la géographie ou par les moyens d'accès. Cela vaut d'y songer au moment même où s'opère une révision que l'on pourrait qualifier de déchirante dans d'autres pays, en Angleterre ou aux Etats-Unis, par exemple, qui ont décidé de rouvrir certaines mines.

J'entends bien que les qualités de charbon doivent entrer en compte dans de telles décisions, mais il est temps que la France s'interroge sur son indépendance énergétique, que des décisions nouvelles soient prises et que soit envisagée une réorientation du plan charbonnier de récession qui avait été établi il y a quelques années.

Autre question d'ordre général mais qui, je pense, est importante : je souhaite, compte tenu du dynamisme que chacun vous reconnaît, monsieur le ministre, une meilleure coordination entre les services de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et le ministère de l'industrie. Si la D.A.T.A.R. doit être un organisme léger d'intervention, de décision, d'élaboration d'une grande politique, le ministre de l'industrie et du développement scientifique, lui, est confronté avec les réalités. Je souhaite donc qu'apparaissent très rapidement, sous votre égide, les prémisses d'une action véritablement concertée avec la D. A. T. A. R. Quand il s'agit des réalités et non pas d'idées, bonnes parfois, mais parfois aussi fumeuses, le ministre de l'industrie non seulement a son mot à dire, mais doit intervenir aussi, sur le plan des orientations.

Les régions minières ont l'impression — à tort ou à raison, mais il vous appartiendra de nous convaincre — que leur conversion est quelque peu en suspens et que la décentralisation stagne. Sur ce point, que j'ai également évoqué en commission, j'aimerais connaître votre sentiment et vous entendre confirmer une certitude déjà donnée par un de vos prédécesseurs selon laquelle aucune fermeture de mines n'interviendra sans une conversion préalable satisfaisante.

Je dirai quelques mots maintenant sur les salaires des mineurs et leurs retraites.

Après la Libération, lorsque la France eut besoin d'une production accrue de charbon, les mineurs répondirent présent. Par leur travail, ils ont permis à notre pays de disposer des ressources d'énergie qui lui étaient nécessaires pour sa remise à flot, en permettant à notre industrie de prendre un nouveau départ. A cette époque, les mineurs étaient quelque peu cajolés, voire adulés, et ce n'était que justice. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Les retraites ont pris du retard par rapport aux salaires du service actif. Leur montant, compte tenu de l'addition des régimes de retraite complémentaire et de la caisse autonome minière, n'atteint que 50 p. 100 du salaire alors que, dans la fonction publique, elles peuvent atteindre jusqu'à 75 p. 100 ; et les veuves ne perçoivent encore que 50 p. 100 de cette somme. Personnellement, j'estime que le niveau de la retraite servie aux mineurs devrait atteindre les deux tiers du salaire d'activité.

Ajoutez à cela l'abattement de zone qui subsiste encore dans certaines régions, alors que nous savons bien que la vie y est désormais aussi chère qu'en région parisienne, sinon plus.

Au sujet de la conversion des zones minières en déclin, je ne puis que me montrer surpris de la politique suivie par les Charbonnages de France, et quand je dis que je suis surpris, c'est un euphémisme, car les Charbonnages de France se conduisent fort mal, que ce soit à l'égard des mineurs et de leurs familles ou à l'égard des communes minières.

Le procédé d'exploitation selon la méthode du foudroyage a sinistré le dessus comme le dessous des communes minières, provoquant de graves effondrements miniers, la destruction presque complète de certains quartiers, la diminution du potentiel de ces communes.

Les Charbonnages de France semblent maintenant vouloir se retirer sur la pointe des pieds, sans réparer les conséquences des sinistres créés par leur exploitation. Ils discutent abîmement sur la nécessité de remettre en état la voirie des zones minières ou proposent seulement 10 p. 100 des travaux qui seraient normalement acceptables selon les normes de la direction de l'équipement. En somme, ils se conduisent à la manière de Ponce-Pilate.

Je souhaite que, sous votre égide, les droits des communes minières à une remise en état du site, de la voirie et des différents équipements soient reconnus.

Ce n'est pas le cas actuellement. C'est pourquoi je demande instamment la création d'un fonds d'action locale réservé aux cités minières. Il me semble que cela devrait être possible puisqu'un fonds semblable existe pour les stations thermales, climatiques ou classées. L'effort justifié accompli pour ces dernières le serait davantage encore pour les communes minières.

Il faut en effet éviter de laisser perdre le potentiel existant à la fois de main-d'œuvre sérieuse et de logements, dont certains sont de véritables « bidonvilles », alors que l'environnement naturel est parfois convenable ou même séduisant.

Je vous ai déjà suggéré, lors d'une entrevue à votre cabinet, monsieur le ministre, que des critères « miniers » soient définis pour l'attribution du fonds d'action locale et vous avez été sensible à ma proposition. Cette décision importante doit et peut être obtenue en concertation avec les ministres de l'économie et des finances et de l'intérieur, que j'ai déjà entretenus de ce problème. C'est un problème important et qui doit être traité d'urgence.

Toujours à propos de la conversion on parle de « l'attentisme » des mineurs, dans le rapport de M. Lebas. Ce problème de la reconversion des mineurs n'a pas été traité avec toute l'importance qu'il mérite.

Pourquoi peut-on parler de l'attentisme des mineurs ? Tout simplement, monsieur le ministre, parce que vous n'avez pas prévu des retraites anticipées suffisamment intéressantes et parce que, au sein même d'un bassin, une grande disparité existe, puisque des primes sont accordées dans certains sièges et refusées dans d'autres.

D'autre part, si les mineurs ne se « précipitent » pas dans les emplois de reconversion, quand ils existent c'est parce qu'on n'a même pas essayé de compenser la différence de salaire en laissant à leur disposition le logement qu'ils occupent et qu'ils conservent s'ils restent à la mine pendant leur retraite, comme un avantage accessoire de leur contrat de travail. Est-ce là une bonne manière de les inciter à la conversion ?

Paradoxalement, on leur demande de quitter la mine et de perdre ainsi à la fois de l'argent et les avantages accessoires.

Or, dans certains sièges, une proportion non négligeable de mineurs pourrait être libérée, sans dommage pour la production, et permettrait aux Charbonnages de France de faire une économie substantielle — salaires et charges sociales — et d'accorder des avantages supplémentaires attractifs et substantiels : retraite anticipée à taux plein, logement gratuit, primes de départ majorées à ceux qui acceptent de se reconvertis. De toute façon il faudra bien trouver une solution au problème car le système actuel incite les mineurs à rester dans les mines dont le gisement s'épuise, au lieu de leur offrir les moyens et l'envie de partir.

Vous connaissant, monsieur le ministre, j'ai confiance dans les méthodes que vous emploierez pour débloquer rapidement ce problème. Pour me résumer j'insiste sur les points qui intéressent plus particulièrement les mineurs, qui sont des gens patients mais qui savent aussi se battre : leurs salaires, leurs retraites, leur conversion. N'oubliez pas non plus l'effort à faire en faveur des communes minières qui ne perçoivent pas de patente des houillères, ce qui constitue pour elles un handicap supplémentaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Volumard, qui sera le dernier orateur à intervenir ce matin.

M. Pierre Volumard. Monsieur le président, monsieur le ministre, le dernier orateur de la matinée ne vous retiendra pas trop longtemps, je l'espère.

Son intervention portera essentiellement sur Electricité de France et, en particulier, sur son programme nucléaire.

Dans son excellent rapport, M. Lebas expose fort bien la situation. Il suffit donc de se reporter à ce document pour

apprécier les mérites de cette société nationale qui a réussi, pratiquement, à maintenir ses comptes en équilibre, malgré la hausse importante des prix des combustibles pétroliers qui a fait suite aux négociations menées avec les pays arabes producteurs.

Il serait donc raisonnable, d'une part, de répercuter, au moins partiellement, cette hausse dans le prix de l'énergie électrique de base, dès que cela paraîtra opportun aux pouvoirs publics, et d'autre part, de développer le plus vite possible la production d'origine nucléaire.

A cet égard, la croissance industrielle de notre pays justifie également des efforts supplémentaires pour les opérations engagées en 1973 concernant les nouvelles centrales, qui, de préférence, devraient être nucléaires.

Ainsi, au lieu de prévoir la réalisation d'une seule tranche de 1.200 mégawatts, serait-il raisonnable d'engager en 1973 une seconde tranche de 900 mégawatts.

Cette procédure présenterait l'avantage de mieux approfondir une variante technique légèrement différente et de permettre à nos groupes Creusot-Loire et Alsthom-C.G.E. de renforcer leur position, en développant leurs références, tant pour notre marché intérieur, que, à partir de celui-ci, pour l'exportation.

Une telle mesure d'équilibre est hautement souhaitable : elle contribuerait à maintenir l'activité des industries et, donc, les effectifs, en permettant ainsi d'éviter d'éventuels problèmes sociaux.

Incidentement, je note avec plaisir que, devant l'Assemblée, un projet de loi autorisant la création d'entreprises internationales sur le sol national, en vue de la production d'électricité d'origine nucléaire à partir de réacteurs rapides du type Phénix, doit venir bientôt en discussion dans la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture.

A cet égard, s'agissant de sociétés de production et de distribution d'électricité, E.D.F. devrait être — j'y insiste — le seul porteur des actions françaises, ce qui n'exclut pas que, comme à l'intérieur de l'hexagone, le C.E.A. lui serve de conseiller technique en matière de technologie nucléaire. En bref, E.D.F. seule doit être actionnaire français de telles sociétés internationales.

Ainsi, la France pourrait-elle devenir le leadership dans ce domaine, devant l'Allemagne et l'Italie grâce à l'avance technologique acquise avec Pégase et Phénix. Tout retard dans l'adoption de ce projet de loi conduirait nos partenaires à travailler sans nous et nous ferait perdre le bénéfice de notre avance en la matière.

Enfin, je me permettrai de vous rappeler le projet, bientôt concrèt, de construction d'une usine européenne de séparation isotopique pour la préparation de l'uranium enrichi nécessaire à nos centrales. A cet égard, les négociations avec nos partenaires européens en vue de mettre au point la convention correspondante et, notamment, pour décider du lieu d'implantation s'étaleront encore au moins sur une année.

Certes, le site de Pierrelatte a tout naturellement la faveur de certains, tandis que les tenants de la position européenne la plus centrale songent aux rives du Rhin.

J'estime, quant à moi — vous m'excuserez de prêcher pour ma paroisse, mais, après tout, je ne suis pas seul à le faire — que la zone de Voreppe, située à vingt kilomètres en aval de Grenoble, au bord de l'Isère, est un site privilégié qui mérite d'être retenu. En effet, proche des frontières allemande, suisse et italienne, dotée d'une brillante université, de l'institut national polytechnique, du centre d'études nucléaires de Grenoble et de l'institut franco-allemand et anglais Lane-Langevin, situé à cent kilomètres de Pierrelatte, la ville de Grenoble a la vocation voulue pour satisfaire au maximum les exigences des négociateurs.

Ajouterais-je que l'eau de rivière et de nappe y abonde, que l'énergie électrique y est en son lieu d'élection et que, sur place, à Voreppe, le site permet de refroidir 2.000 mégawatts nucléaires ou 3.000 mégawatts thermiques au fuel — il est traversé par l'oléoduc du Rhône à Genève — donc d'avoir plus que surabondamment et au meilleur marché l'énergie électrique nécessaire à l'usine isotopique ?

Ajouterais-je encore que les deux prix Nobel français et allemand M. Neel et M. Mossbauer accueilleraient volontiers un troisième homme à Grenoble ?

Je ne veux pas terminer sans insister sur la situation très difficile faite à l'établissement voisin de Gaz de France au moment où il investit beaucoup et où le quasi-blocage de ses

prix de vente limite dangereusement ses possibilités d'autofinancement, alors que ses achats suivent, pour la plupart, les cours mondiaux. Il y a là, une situation à revoir.

Je vous remercie, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'avoir subi cet exposé relativement technique et j'espère avoir pu vous convaincre de la nécessité d'aider, sur chacun des points évoqués, des établissements nationaux dont la France peut être fière. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973, n° 2582 (rapport n° 2585 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Développement industriel et scientifique (*suite*) :

Développement industriel :

(Annexe n° 16. — M. Pierre Le long, rapporteur spécial ; avis n° 2590, tome IV, de M. Lebas, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Développement scientifique :

(Annexe n° 17. — M. Dominati, rapporteur spécial ; avis n° 2586, tome VIII, de M. Sourdille, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2590, tome V, de M. Jean-Pierre Roux, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Education nationale :

Fonctionnement :

(Annexe n° 21. — M. Mario Bénard, rapporteur spécial ; avis n° 2586, tome IX, de M. Capelle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Constructions scolaires :

(Annexe n° 22. — M. Weinman, rapporteur spécial ; avis n° 2586, tome IX, de M. Capelle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECHI.

